

Département de la Mayenne
Commune de Bazougers

Date de convocation :
28/11/2024

Nombre de conseillers :

Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Séance du 3 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois décembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme LEVEILLE Emilie	1er adjointe	M. DOUILLET Bertrand	Conseiller municipal
M. BRECIN Wilfrid	2 ^{ème} adjoint	Mme DEPRES Magalie	Conseillère municipale
	3 ^{ème} adjointe	M. HEVIN Alain	Conseiller municipal
Mme DAUPHIN Maryline	Conseillère municipale	M. GUILMEAU Mickaël	Conseiller municipal
M. MAHIER Jérôme	Conseiller municipal		Conseiller municipal
M. PANNETIER Emmanuel	Conseiller municipal		Conseiller municipal
M. JEANNIN Jean-Luc	Conseiller municipal	M. LHUILLIER Pascal	Conseiller municipal

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : Mme PELMOINE Naura, M. LE GROS Mickaël

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : M. HERAULT Jimmy

A été élu secrétaire de séance : Mme DEPRES Magalie

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2024
2. Sinistre de la boulangerie et de la salle des associations
3. Décision modificative n° 4 du budget principal
4. Installation d'un panneau lumineux par le biais de la Communauté de Communes
5. Demande de contrat de territoire auprès du Conseil Départemental
6. Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Tarification exceptionnelle d'occupation de la salle des associations

DECIDE : d'approuver l'ajout à l'ordre du jour le point ci-dessus

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu de la séance du 5 novembre 2024 peut être approuvé.

Le Conseil Municipal après délibération,
DECIDE : d'approuver le compte rendu du 5 novembre 2024
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DCM 2024-062 : Sinistre sur un candélabre et à la boulangerie

Monsieur le Maire expose aux élus le sinistre qui s'est déroulé le 17 novembre 2024. L'automobiliste a d'abord détérioré un candélabre. Un devis a été demandé auprès de Territoire Energie Mayenne pour le remplacement.

Ensuite, l'automobiliste a percuté le mur de la boulangerie, située place de l'église.

De gros dégâts ont été constatés : voirie (bordure, pavés, potelet et barrière), bâtiment (compteur électrique, maçonnerie, carrelage, faïence), machines professionnelles (pétrin, diviseuse, balance et façonneuse). Le bâtiment n'ayant plus d'électricité, l'entreprise Maine Fournil n'a pas pu essayer les machines pour vérifier si elles sont réparables. A cela s'ajoute aussi, un devis pour la mise en sécurité d'urgence du bâtiment.

L'organisme EPFL étant propriétaire du bâtiment, il a effectué les démarches auprès de son assurance.

La Commune a effectué les démarches auprès de l'assurance pour déclarer le sinistre et les dégâts du candélabre, de la voirie et du matériels professionnels.

Un expert interviendra sur le lieu du sinistre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis pour réparation des dommages,
- Autorise Monsieur le Maire à encaisser l'indemnité de remboursement de l'assurance.

DCM 2024-063 : Sinistre à la salle des associations

Monsieur le Maire informe les élus du sinistre qui s'est déroulé le 21 novembre 2024. Une effraction a été constatée à la salle des associations. La porte d'entrée et la porte intérieure côté droit ont été détériorées. Des devis ont été demandés pour le remplacement des menuiseries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis pour réparation des dommages,
- Autorise Monsieur le Maire à encaisser l'indemnité de remboursement de l'assurance.

DCM 2024-064 : Décision modificative n° 4 du budget principal

Vu le fond vert attribué pour l'installation des films solaires à l'école, d'un montant de 3 524.06 €,

Vu la DETR attribuée pour l'installation de la pompe à chaleur au centre de loisirs, d'un montant de 5 686.68 €,

Vu l'amende de police attribuée pour les aménagements de la rue des écoles et de la rue de Bergault, d'un montant de 13 977.66 €,

Vu la subvention octroyée par la DRAC pour l'étude de l'église, d'un montant de 7 730.00 €,

Vu la subvention octroyée par le Conseil Départemental pour l'étude de l'église, d'un montant de 6 938.00 €,

Vu l'acceptation du devis de l'entreprise Richard, pour l'installation du chauffe-eau au restaurant scolaire, d'un montant de 8 200.00 €,

Vu l'acceptation du devis pour l'installation du panneau lumineux, d'un montant de 6 500.00 €,

Vu le manque de crédits pour le devis de l'entreprise Richard pour l'installation de la pompe à chaleur au centre de loisirs, d'un montant de 6 038.00 €

Vu l'intervention de Monsieur Ravigné pour les travaux complémentaires pour l'installation du chauffe-eau, d'un montant de 1 800.00 €,

Vu l'acceptation du devis Veillé et le manque de crédit sur l'opération cimetière, pour la réfection de 4 murs, d'un montant de 23 000.00 €,

Il convient de modifier le budget principal comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décision Modificative n° 4 : Budget principal

		INVESTISSEMENT	
Articles	Libellé	Dépenses	Recettes
13461/13	Fonds verts/Subvention d'investissement		+ 3 524.06 €
13461/13	Dotation d'équipement territorial rural/Subvention d'investissement		+ 5 686.68 €
1323/13	Département/Subvention d'investissement		+ 13 977.66 €
1322/13	Région/Subvention d'investissement		+ 7 730.00 €
1323/13	Département/Subvention d'investissement		+ 6 938.00 €
2135/1602	Installations générales/Salle des fêtes	+ 8 200.00 €	
2135/1010	Installations générales/Accueils de loisirs	+ 6 038.00 €	
2135/1602	Installations générales/ Salle des fêtes	+ 1 800.00 €	

2188/1183	Autres immobilisations corporelles/Aménagement du bourg	+ 6 500.00 €	
231/1005	Immobilisations corporelles en cours/Cimetière	+ 23 000.00 €	
2188/1007	Installations générale/Restaurant scolaire	- 2 276.00 €	
204182/1183	Bâtiments et installations/Aménagement du bourg	- 5 405.60 €	
Total Budget avant DM 4		739 847.00 €	739 847.00 €
Total DM 4		37 856.40 €	37 856.40 €
Total Budget avec DM 4		777 703.40 €	777 703.40 €

- Accepte la décision modificative n° 4 comme proposée ci-dessus.

DCM 2024-065 : Installation d'un panneau lumineux par le biais de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2024, relative à la validation du remplacement du panneau lumineux par la Communauté de Communes et approbation des conditions.

La Commission d'Appel d'Offre a retenu l'entreprise Charvet Industries.

Après échanges, les élus font le choix d'installer le panneau lumineux à côté du muret devant la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Choisit l'installation d'un panneau simple face, avec un raccordement photovoltaïque et sans personnalisation.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les remboursement auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

DCM 2024-066 : Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – dotation communale - pour l'installation de deux pompes à chaleur à la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

La dotation pour la commune est de 33 900 € au minimum et 40 680 € au maximum € (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50%. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 - Description détaillée du projet :

Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux et au vu de la nécessité du remplacement du mode de chauffage du bâtiment de la Mairie, la municipalité a fait le choix de remplacer la chaudière fioul par deux pompes à chaleur air/eau.

Ce choix est motivé par le fait que la chaudière est tombée en panne et le diagnostic a démontré qu'elle n'était pas réparable. La décision des élus pour l'installation de pompes à chaleur air/eau est motivée par la volonté de réduire les dépenses énergétiques mais aussi car ce mode de chauffage réduit le dégagement d'émission de gaz à effet de serre.

Le bâtiment de la Mairie est situé à proximité directe de l'église Saint Victeur, classée aux monuments historiques, ce qui restreint les choix possibles.

Un audit énergétique et thermique a été réalisé.

Sans mode de chauffage, les pompes à chaleur air/eau ont été installées avant l'hiver 2024.

2 – Calendrier prévisionnel du projet :

Début des travaux : été 2024

Fin des travaux : septembre 2024

3 – Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet (tableau à renseigner si la délibération concerne un projet bas carbone) :

Objectifs environnementaux et climatiques ↓	Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés
Atténuation du changement climatique et transition énergétique	Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la facture énergétique par la mise en place d'une pompe à chaleur

4 – Estimation détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Audit énergétique et thermique	1 820.00 €
Installation de deux pompes à chaleur air/eau	28 966.32 €
Total des dépenses	30 786.32 €

TOTAL HT 30 786.32 €

TVA (20 %) 6 157.26 €

TOTAL TTC 36 943.58 €

5 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
Département (Contrats de territoire)	8 710.00 €
Etat (DETR)	8 210.86 €
Région	6 157.00 €
Gal Sud Mayenne	910.00 €
CEE	640.22 €
Fonds propres de la commune	6 158.24 €
TOTAL	30 786.32 €

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, je vous propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – dotation communale ».

Il est proposé au Conseil municipal :

- Approuver le projet et le calendrier des travaux,
- Approuver le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 8 710.00 €,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

DCM 2024-067 : Tarification exceptionnelle pour occupation de la salle des associations

Monsieur le Maire informe les élus qu'un dégât des eaux a eu lieu dans le logement au-dessus de la MAM Malice et Compagnie, située au 14 rue de Forcé. Une solution a dû être prise en urgence pour mettre un bâtiment à disposition de la MAM pour que les assistantes maternelles continuent d'exercer leurs activités. La salle des associations leur est mise à disposition. Un tarif exceptionnel doit être déterminé pour l'occupation de cette salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'appliquer un tarif exceptionnel de 40 € par jour de présence pour l'occupation de la salle des associations par la MAM Malice et Compagnie.
- Autorise Monsieur le Maire à émettre le titre.

Questions diverses :

- La visite des lycéens du Campus Orion d'Evron pour la pompe incendie à bras est reportée au vendredi 13 décembre.
- L'inauguration de l'ombrière de l'école publique Simone Veil s'est déroulée le 26 novembre 2024, en présence du Président de la Société Energie Mayenne et des entreprises Pigeon TP et Wattis qui ont réalisé les travaux.
- La cérémonie de plantation des arbres de l'opération « Une naissance, un arbre » a eu lieu le samedi 30 novembre 2024. Les familles ont planté leur arbre au plan d'eau et sur le terrain à côté du centre de loisirs.

Commission affaires sociales – Madame Léveillé Emilie :

- Le marché de Noël aura lieu le samedi 7 décembre, à la salle des fêtes. Le feu d'artifice sera tiré sur le terrain à côté de la salle des sports.

Commission infrastructures – Monsieur Brécin Wilfrid :

- Une réunion voirie est prévue pour échanger sur les travaux d'aménagement de la rue de Forcé.

Prochain conseil fixé au mardi 7 janvier 2025

La séance est levée à 22 h 30, le 3 décembre 2024

Fait et délibéré le 3 décembre 2024.

Le Maire,
Jérôme Landelle



Séance du 3 décembre 2024
Délibérations prises du n° 2024-062 à 2024-067

<i>Numéro de délibération</i>	<i>Objet de la délibération</i>
2024-062	Sinistre de la boulangerie
2024-063	Sinistre à la salle des associations
2024-064	Décision modificative n° 4 du budget principal
2024-065	Installation d'un panneau lumineux par le biais de la Communauté de Communes
2024-066	Demande de contrat de territoire auprès du Conseil Départemental
2024-067	Tarification exceptionnelle pour occupation de la salle des associations

LEVEILLE Emilie		BRECIN Wilfrid		PELMOINE Naura	<i>Absente excusée</i>
DOUILLET Bertrand		MAHIER Jérôme		DAUPHIN Maryline	
HEVIN Alain		JEANNIN Jean-Luc		HERAULT Jimmy	<i>Absent</i>
DEPRES Magalie		GUILMEAU Mickaël		LHUILIER Pascal	
PANNETIER Emmanuel		LE GROS Mickaël	<i>Absent excusé</i>		